

## SEJOUR à YRAVALS (Pyrénées-Orientales) du 16 AU 20 JUILLET 2013

Bulletin d'inscription à retourner avant le 15 Juin avec votre règlement par chèque à l'ordre du **Club des Cent Cols**

à **Alfeo Lotto** - Chemin de la Combe - 26120 MONTMEYRAN, FRANCE- Tél : +33 (0)4 75 59 30 25

Courriel : [sejours@centcols.org](mailto:sejours@centcols.org)

Pour faciliter le travail du bénévole qui gère les inscriptions vous êtes priés de bien remplir le bulletin avec toutes les informations demandées. En cas de fiche incomplète, celle-ci ne sera prise en compte qu'après réception du complément d'information.  
(Important en cas d'établissement de liste d'attente)

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	N° CCC Actif ou associé <sup>1</sup>	N° licence FFCT <sup>2</sup>

Adresse .....

CP : ..... Ville : ..... Courriel : ..... Tél : .....

PRESTATIONS	Prix unitaire	Nombre	Prix	Linge de toilette, draps fournis				
<b>FORFAIT</b> Pension complète du 16/07 repas du soir au 20/07 repas de midi compris	233 €							
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>				Cocher la ou les date(s)				
				16	17	18	19	20
<b>Repas du soir seul</b> (pour les personnes ne prenant pas le forfait séjour)	17 €							
<b>Panier repas du midi seul</b> (17, 18, 19 : pour les personnes ne prenant pas le forfait séjour) (16 : pour tous, ce panier n'étant pas compris dans le forfait séjour)	10 €							
<b>Repas chaud concentration</b> (pour les personnes ne prenant pas le forfait séjour)	17 €							
<b>Assurance obligatoire</b> (non licenciés FFCT <sup>2</sup> et accompagnateurs non licenciés participant au séjour.)	4 €			Somme à régler avec l'inscription				
<b>PRIX TOTAL</b>								

Le club a négocié un tarif de groupe et un forfait pour la période prévue et ne gère pas les nuits supplémentaires. Pour toute demande d'arrivée anticipée ou de départ différé prendre contact directement avec le service réservation, contact **Barbara** au 04 68 30 64 00 ou [contact@yravals.com](mailto:contact@yravals.com) (préciser groupe Cent Cols pour bénéficier d'un tarif préférentiel).

### Conditions d'inscription

1. L'adhérent peut annuler sa réservation jusqu'à 30 jours avant le début du séjour et être remboursé des sommes versées.
2. L'adhérent qui interrompt son séjour pour raison personnelle (hors cas de force majeure: décès dans la famille, maladie, accident – voir ci-dessous) sans avoir utilisé les prestations totales ou partielles de sa réservation ne pourra prétendre à un remboursement de celles-ci.
3. Le Club des Cent Cols ne pouvant proposer une assurance couvrant les risques d'annulation tardive (moins d'un mois avant le séjour) ou d'interruption de séjour liée à des cas de force majeure (décès dans la famille, maladie, accident), il ne peut pas faire supporter à tous les adhérents du Club un quelconque remboursement. Le remboursement des sommes payées par l'adhérent pour des prestations non utilisées ne pourrait donc être possible qu'en cas de négociation favorable avec le prestataire.
4. Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'expédition du **règlement**, le cachet de la poste faisant foi (même en cas d'inscription par voie électronique), afin de tenir compte des délais d'acheminement du courrier pour les étrangers notamment et pour ne pas défavoriser les membres n'ayant pas de connexion Internet. Une liste d'attente sera mise en place dès que le nombre de places disponibles sera atteint.

**J'accepte les conditions indiquées sur ce bulletin d'inscription.**

*Je certifie exacts les renseignements fournis.*

À ..... Le ..... **Signature obligatoire** : .....

Vous pouvez avoir confirmation de votre inscription soit en envoyant un mail à l'adresse suivante : [sejours@centcols.org](mailto:sejours@centcols.org) en mettant pour objet « demande d'accusé de réception séjour Yravals », soit en téléphonant au gestionnaire du séjour.

<sup>1</sup> Membre associé : inscription préalable obligatoire auprès de son délégué territorial (à régler en même temps que votre réadhésion).

<sup>2</sup> Important à préciser car le Club des Cent Cols a l'obligation de souscrire une assurance complémentaire pour les non-licenciés.

Si vous êtes licencié **indiquez le N° de licence FFCT** et **non la mention Oui**.